



LA BRETAGNE EST À LA FOIS UNE RÉGION, UNE LIGUE ET UNE PROVINCE

RÈGLEMENT SPORTIF RÉGIONAL

SAISON 2025/2026

TABLE DES MATIERES

Préambule.....	2
Pénalité / Engagements / Dérogations nouveaux clubs	2
Challenges	3
A. Épreuves individuelles - Non qualificatives aux Finales Nationales.....	3
A.1. Challenges Avenir	3
A.2. Championnat Départemental.....	4
B. Épreuves individuelles - Éliminatoires pour les Finales Nationales	4
B.1. Grand Prix de Bretagne - Trophée Isabelle Le Guennec / Éliminatoire de Province	5
B.2. Championnat de Bretagne / Éliminatoire de Ligue	5
B.3. Critérium National	5
D. Épreuves par équipe	6
D.1. Championnat de France Nationale 3 – Hommes.....	6
D.2. Championnat de Bretagne des clubs.....	6
D.3. Coupe de France des clubs.....	7
D.4. Championnat de France des équipes de ligue.....	7
E. Dispositions générales.....	7
F. Records régionaux.....	7
G. Arbitrage.....	7
ANNEXE 1 AU REGLEMENT – Cahier des charges – Chpt Bretagne + TILG/GPB	8

PRÉAMBULE

Les Athlètes, les Arbitres et les Clubs souhaitant participer aux programmes sportifs Régionaux et Départementaux, tant pour les compétitions individuelles que pour les compétitions par équipes, doivent être en conformité avec les statuts et règlements fédéraux relatifs aux licences et affiliations.

La participation d'athlètes aux compétitions Régionales et/ou Départementales peut être refusée par la Ligue Régionale et/ ou le Comité Départemental si l'athlète, l'association, l'établissement commercial ou la collectivité locale d'appartenance de l'athlète n'est pas à jour de son affiliation Régionale et/ou Départementale (licence et affiliation activée dans l'intranet fédéral).

Les athlètes participant aux compétitions organisées par la LBHM s'engagent à respecter la « Charte d'éthique et de déontologie de la FFHM » ainsi que les règles relatives à la lutte antidopage.

La notion de « Hors match » n'existe pas dans les compétitions d'haltérophilie.

Ce règlement est régi par la réglementation fédérale (FFHM) et internationale (IWF).

PÉNALITÉS

Compétitions régionales individuelles :

- Les cautions des athlètes du club engagés aux éliminatoires Nationales (15€/athlète) *cf. Art B*
- L'absence d'arbitre du club aux éliminatoires Nationales (200€) *cf. Art B*
- L'absence de l'athlète à une remise des récompenses (15€) *cf. Art E.4.*
- La non-mise en ligne des résultats (50€) *cf. Art E.5*

Championnat de Bretagne par équipe :

- La caution du Championnat de Bretagne des Clubs par équipe (200€) *cf. Art D.2.12*
- La demande d'arbitre de remplacement en Championnat Régional par équipe à la LBHM par journée (200€) *cf. Art D.2.12*
- Le forfait **ou l'absence d'arbitre** par journée de l'équipe (50€) *cf. Art D.2.12*
- Le forfait général de l'équipe (200€) *cf. Art D.2.12*

En cas de **pénalité**, la LBHM adressera une facture aux clubs concernés. Après réception de la facture, le club aura 15 jours pour payer sur HelloAsso le montant des retenues. En cas de non-respect de la date butoir indiquée sur la facture, **la participation des athlètes aux prochaines compétitions sera suspendue.**

ENGAGEMENTS

Engagements (encaissé) en Championnat de Bretagne par équipe (40€ par équipe) – Paiement HELLO ASSO *cf. Art D.2.12*

DEROGATION NOUVEAUX CLUBS

Année d'affiliation	
1^{ère} saison	Pas de pénalité, la Ligue de Bretagne gère l'arbitrage du nouveau club
2^{ème} saison	Si le club engage un candidat en formation d'arbitre Régional, pas de pénalité sur les compétitions nécessitant un arbitre de niveau régional.
3/4^{ème} saison	Fin de l'exonération pour les compétitions de niveau régional (sauf accord CRA). Les clubs qui ne possèdent pas d'arbitre National pour les 3 éliminatoires Nationaux n'auront pas de pénalité si ses officiels officient à des postes d'officiels Techniques.
5^{ème} saison	Si le club engage un candidat en formation d'arbitre National, pas de pénalité.
6^{ème} saison	Fin de l'exonération générale.

CHALLENGES

Challenge Des Jeunes Bretons (U10 à U20): 1pts par athlète participant. Les compétitions qui permettent l'obtention de points sont : Les 4 challenges avenir **de référence**, les championnats départementaux, le **Championnat de Bretagne Espoir**, le Championnat de Bretagne et le Critérium National. La récompense du Challenge aura lieu lors de L'AG de la LBHM de la saison suivante.

A. EPREUVES INDIVIDUELLES - NON QUALIFICATIVES AUX FINALES NATIONALES

Les engagements sont clôturés 8 jours avant le jour de la compétition. La diffusion du programme prévisionnel se fait 2 semaines avant le jour j. À l'issue des engagements (lendemain), le club organisateur fourni le programme officiel **et définitif**. Le club organisateur doit indiquer dans les engagements si une buvette sera mise en place.

A.1. CHALLENGES « AVENIR »

Compétitions départementalisées ou inter-départementalisées (possibilité de regrouper plusieurs départements) ouvertes à tous les athlètes de série NCL/DEB/DEP/REG qu'ils soient U10/U13/U15/U17/U20 ou seniors. Les masters participent en qualité « Senior ». Le nombre de challenge « Avenir » est illimité dans la saison.

Cependant, les athlètes IRG et + peuvent y participer. Ils seront enregistrés sur une feuille de match intitulée « Grand Prix ». Toutefois, un athlète IRG ou + ayant participé à une journée de championnat national ou régional par équipe ne sera plus autorisé à concourir en Challenge Avenir jusqu'à l'issue des Championnats par équipe.

A.2. CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL

Compétition ouverte à tous les compétiteurs (chaque comité départemental gère ses compétiteurs). Épreuve organisée par les comités départementaux qui peuvent à leur initiative se regrouper si besoin.

Seuls les athlètes classés « DEP ou + » pourront prétendre au titre de champion départemental.

Les masters seront classés dans leurs catégories d'âges et de poids.

B. EPREUVES INDIVIDUELLES - ÉLIMINATOIRES POUR LES FINALES NATIONALES

• ENGAGEMENT

Les engagements sont clôturés 14 jours avant le jour de la compétition. La Commission Technique ajustera le programme des compétitions tous les ans selon les engagements (voir programme dans le cahier des charges). L'ajustement sera effectué après la période d'engagement (sans changement d'ordre et de jour).

Chaque Athlète engagé à la compétition créer une caution de 15€ pour son club. En cas d'absence d'un athlète peu importe la raison, la caution sera déduite facturée (sauf certificat médical antérieur à la date de compétition fourni à la Commission Technique dans un délais de 8 jours). Aucun athlète ne sera accepté après la date d'engagement.

Pour les athlètes classés la ou les saisons précédentes et n'ayant pas concouru en 2024-2025, la règle d'un abattement d'une série par année sera appliquée afin de déterminer leur niveau de participation. Elle est qualificative aux finales nationales.

• ARBITRAGE

L'arbitrage est de la compétence du Président de la Commission d'arbitrage de la Ligue (convocation Kalisport).

Nombre d'athlètes engagés	Nombre de poste d'arbitrage que le club doit fournir durant le week-end de compétition
1 à 2 athlètes	1 poste d'arbitre (National ou Régional)
3 à 4 athlètes	2 postes d'arbitre (National ou Régional)
5 à 8 athlètes	1 poste d'arbitre National obligatoire + 2 postes d'arbitre (National ou Régional)
9 à 12 athlètes	1 poste d'arbitre National obligatoire + 3 postes d'arbitre (National ou Régional)
13 et + athlètes	2 postes d'arbitre National obligatoire + 4 postes d'arbitre (National ou Régional)

Précision : Le club qui ne possède pas le nombre d'arbitre nécessaire, peut faire appel à un arbitre d'un autre club (arrangement entre les clubs) ou bien faire appel à la Ligue qui facturera un forfait de 200€ comprenant les frais de déplacement, les frais d'hébergement et les frais de Restauration.

DÉFRAIEMENT	
GRADE	PRISE EN CHARGE DES FRAIS

Régional (tout poste Officiel Technique)	Repas
National et International (tout poste)	Repas
En cas de Jury (pas de prise en charge par plateau)	Frais de déplacement + Repas + Hébergement

En contrepartie, l'arbitre s'engage pour officier en respectant les règles suivantes :

- Tenue règlementaire : Régional (Polo LBHM + Macaron + tenue de ville), National et International (Costume)
- Présence dès le début de la pesée des 3 arbitres de chaise
- Présence des autres Officiels technique 30 mins avant le début de la présentation
- Pas de téléphone, pas de prise de vidéos, pas d'alcool, pas d'encouragement
- Présence lors de la remise des récompenses
- Signature des feuilles de match

Ces compétitions sont régies par le cahier des charges en fin de ce règlement. **En cas de non-respect de ce dernier, la LBHM facturera les récompenses à l'organisateur.**

B.1. CHAMPIONNAT DE BRETAGNE **ESPOIR** - TROPHÉE ISABELLE LE GUENNEC / ÉLIMINATOIRE DE PROVINCE

Compétition ouverte à tous les compétiteurs (Éliminatoire + Challenge Avenir). Il récompense les athlètes n'ayant pas participé au Championnat de Bretagne Élite.

Cette épreuve donne lieu à un classement masculin et féminin par niveau d'âge et de pratique :

- **U10/U13** : Challenge Avenir
- **LES NIVEAUX NCL/DEB/DEP** : 8 classements (U15/U17/U20/senior).
- **LES NIVEAUX REG ET +** : 8 classements (U15/U17/U20/senior).
- **MASTERS**: Challenge Avenir

La Ligue de Bretagne récompense les niveaux NCL/DEB/DEP.

B.2. CHAMPIONNAT DE BRETAGNE **ÉLITE** / ÉLIMINATOIRE DE LIGUE

Peuvent y participer :

- Les U10/U13 : Ils peuvent concourir dans la catégorie de poids de leur choix.
- Les U15/U17/U20/Seniors/Masters : tous les athlètes ayant réalisé au minimum la série «REG» dans la saison. Un athlète ne peut concourir au Championnat de Bretagne que dans la catégorie dans laquelle il s'est qualifié.

Le classement s'établit selon la catégorie de poids dans les catégories d'âges et de poids suivantes :

- 6 classements féminins et masculins (U13/U15/U17/U20/senior/Masters)

Seuls les athlètes classés « REG **et +** » pourront prétendre au titre de Champion de Bretagne. **Un athlète de nationalité étrangère sera classé en « Open »**

Challenge « Isabelle LE GUENNEC » (U10 à Senior) selon la cotation suivante : 1^{er} : 20 points, 2^{ème} : 15 points, 3^{ème} : 10 points, Autres : 5 points. **Pour les Masters, 1^{er} : 10 points, Autres : 5pts par participants.**

Les résultats seront pris en compte pour la qualification des équipes de ligues cadets/juniors.

La LBHM s'occupe des récompenses du Challenge « **Isabelle LE GUENNEC** », **des participants et du top IWF** féminin et masculin pour les U13/U15/U17/U20/seniors/master. Le Club Organisateur doit remettre un lot de participation.

B.3. CRITÉRIUM NATIONAL

Compétition régionalisée pour les U13/U15/U17/U20/séniors IRG et +.

Ce critérium permet une qualification et ne décerne aucun titre, aucune obligation de récompenses est demandée à l'organisateur (obligation d'annoncer les résultats).

D. EPREUVES PAR EQUIPE

D.1. CHAMPIONNAT DE BRETAGNE DES CLUBS (R1)

D.2.1. Le championnat se compose d'une ou deux divisions masculine/féminine.

Moins de 9 équipes engagées	Division masculine ou féminine simple
De 9 à 18 équipes engagées	1 sous-divisions masculine ou féminine

D.2.2. Le championnat se déroule sur 4 journées.

D.2.3. La date de pré-engagement est fixée au **30 juillet** de la saison précédente. Un engagement complémentaire est fixé à la date de la réunion de début de saison. Les poules sont constituées au regard du classement de la saison précédente et des équipes engagées par tirage au sort en tenant compte des équipes évoluant dans les niveaux supérieurs.

D.2.4. Un club peut engager plus d'équipes que la saison précédente. Ces nouvelles équipes débiteront dans la division régionale la plus basse. Il y a au maximum 2 équipes du même club par divisions sauf pour la dernière division.

D.2.5. S'agissant des équipes souhaitant accéder en N2 Hommes et Femmes, elles devront être constituées de **5 athlètes hommes ou femmes**.

D.2.6. Les accessions et relégations sont effectuées en fonction **la moyenne IWF sur les 4** journées.

D.2.7. Les premiers montent automatiquement et les seconds montent si leurs moyennes sur les 4 journées sont supérieures aux moyennes des avant-derniers.

D.2.8. Un athlète ayant tiré lors de 2 journées dans une équipe du club quelle que soit la division, ne pourra plus participer dans une équipe du club évoluant en division inférieure.

D.2.9. La participation des licenciés étrangers ainsi que des athlètes mutés est admise sans restriction. **Toutefois, une équipe qui souhaite monter en division Nationale devra respecter le règlement National Sportif d'Haltérophilie (article 33)**

D.2.10. Le club organisateur doit mettre à disposition des athlètes au moins deux barres et des disques nécessaires par équipe à l'échauffement. Il doit assurer le secrétariat de la rencontre et procéder au chargement des barres.

D.2.11. 2 clubs peuvent se grouper afin de composer une équipe (après accord de la ligue).

D.2.12. Un engagement de 40€ et une caution de 200€ seront demandés par équipe. Si l'équipe est forfait ou l'arbitre est absent pour 1 journée, une pénalité de 50€ sera retenue sur la caution. En cas de forfait général, la caution sera prélevée entièrement. Une demande d'arbitre peut être fait auprès de la LBHM pour un forfait de 200€.

D.2.13. L'équipe doit se présenter complète à la pesée, dans l'ordre du tirage au sort. La pesée des féminines se fait toujours indépendamment de la pesée des masculins. Si celle-ci n'est pas assurée par une arbitre féminine, la pesée des compétitrices se fera en présence d'autres athlètes féminines représentant **les** autres équipes.

Les athlètes ne sont pesés qu'une seule fois.

D.2.14. La durée entre la fin de la pesée et la 1^{ère} barre sera de 30 minutes.

D.2.15. Pour rappel la pesée s'effectue par équipes complètes : athlètes et arbitre. L'arbitre présent à la pesée doit être le même que celui qui officiera sur un des postes officiels du plateau. En cas de match à quatre équipes, le quatrième arbitre officiera **au poste désigné par l'organisateur**. Une équipe (Athlètes + Arbitre) incomplète se pèse en dernier. Si l'arbitre officie sur un plateau en cours, l'équipe est considérée comme complète.

D.3. COUPE DE FRANCE DES CLUBS

Voir réglementation Nationale

D.4. CHAMPIONNAT DE FRANCE DES EQUIPES DE LIGUE

Les équipes seront sélectionnées par l'ETR et la Commission Technique en fonction des résultats lors du Championnat de Bretagne.

E. DISPOSITIONS GENERALES

E.1. Aux compétitions Régionales et Départementales individuelles, l'athlète étranger pourra être classé en Open, sous réserve toutefois qu'il réside sur le territoire national.

E.2. Un athlète ou une équipe est autorisé(e) à entrer dans la salle de pesée uniquement s'il(s) possède(nt) leur(s) licence(s) avec eux. Elle(s) ne peut(pourront) pas être remis plus tard. Les barres de départs doivent être précisées lors de la pesée de l'athlète.

E.3. Lors de la présentation des athlètes et de la proclamation des résultats, les participants de la compétition doivent être présents et en tenue sportive. En cas d'absence, le résultat ne sera pas proclamé (sauf Accord du Président de Ligue ou du Président de la Commission Technique) un forfait de 15€ sera prélevé sur la caution de début de saison.

E.4. Les résultats des rencontres doivent être transmis au plus tard le soir de la compétition si la connexion internet ne permet pas de la réaliser en direct. Si les résultats ne sont pas transmis en temps et en heures, une pénalité sera déduite de la caution du club organisateur (50€).

E.5. Les compétitions (pesée) peuvent débuter dès 8h du matin et finir au plus tard (remise des récompenses) à 22h (amplitude max 11h → début de 1^{ère} pesée à dernière remise des récompenses). La composition d'un plateau ne peut excéder **18** athlètes. Au-delà, il devra être scindé en deux. Pour un plateau inférieur ou égal à 10 athlètes, le temps de pause entre l'arraché et l'épaulé-jeté est de 15 minutes.

E.6. Toutes personnes (arbitres, chargeurs, athlètes ou coaches) en activité, consommant une boisson alcoolisée dans l'aire de compétition et dans l'enceinte d'échauffement sera exclu de cette zone. Le club organisateur a l'obligation de tout mettre en œuvre pour le faire sortir de la zone.

E.7. Tous les engagements aux compétitions devront être effectué à la Commission Technique à commissiontechnique.lbhm@gmail.com. Aucun autre moyen ne pourra être pris en compte. Les arbitres seront convoqués par la Commission d'Arbitrage via Kalisport. Les informations de la Commission Technique et d'Arbitrage relatives aux compétitions seront communiqués sur Kalisport.

E.8. En cas de faible engagement (inférieur à 6), les U10/U13 seront autorisés à participer sur le plateau des féminines.

F. RECORDS REGIONAUX

F.1. Il n'existe aucun record individuel **Masculin et/ou Féminin pour** les catégories des U10/U13. Un record régional U15 ne peut être battu respectivement que par un(e) athlète U15. Un record régional U17 ne peut être battu respectivement que par un(e) athlète U15/U17. Un record régional U20 ne peut être battu respectivement

que par un(e) athlète U15/U17/U20. Les records régionaux Seniors peuvent être battus par des athlètes U15/U17/U20 ou Senior.

F.2. Un record régional ne peut être établi que lors d'une compétition officielle de la LBHM, ou lors des épreuves nationales ou internationales reconnue par la FFHM **respectant la réglementation**. Les records par équipe sont ceux correspondant aux équipes reconnues par la FFHM et la LBHM. Tout comme en individuel des records U17 peuvent être battus par des U15 et ainsi de suite. Les records par équipe peuvent être battus dans les compétitions par équipe uniquement.

G. ARBITRAGE

G.1. Tout arbitre doit obligatoirement être en tenue officielle pour les arbitres nationaux et internationaux quel que soit le niveau de la compétition et pour les arbitres régionaux, le polo de l'arbitre de la LBHM avec le macaron, un pantalon de ville / jean (pas de jogging) et des chaussures de ville.

G.2. Un arbitre doit être présent pendant toute la durée de la compétition sur laquelle il officie y compris lors de la pesée. Il doit être présent lors de la présentation et à sa place lors de la remise des récompenses.

G.3. Un arbitre doit suivre obligatoirement un recyclage par olympiade (1 fois tous les 4 ans). Un arbitre qui n'a pas été licencié ou n'a pas officié durant 1 saison ou plus, doit suivre obligatoirement un recyclage.

G.4. Un arbitre en fonction ne peut en aucun cas poser un téléphone sur sa table que ce soit pour filmer le plateau (sauf demande CRA), prendre des photos des athlètes avec n'importe quel objet, téléphoner ou envoyer des messages avec son téléphone portable.

G.5. Un Arbitre participant en tant qu'Athlète lors d'une rencontre ne peut arbitrer et tirer sur le même plateau, ni même signer ou valider les feuilles de matchs et les procès-verbaux qui s'y réfèrent.

G.6. Lors des compétitions avenir, les clubs auront la possibilité de former des **jeunes** arbitres non certifiés. Ils seront accompagnés d'un arbitre National central (seule décision prise en compte). Il expliquera également ses décisions.

ANNEXE 1 AU REGLEMENT CAHIER DES CHARGES – CHPT BRETAGNE **ESPOIR ET ÉLITE**

Généralités :

- La sélection au Championnat de Bretagne et au Trophée Isabelle Le Guennec se fait sous l'unique responsabilité de la Commission Technique de la LBHM, et validée par le Président de la LBHM.
- Compétitions sur 2 jours
- Prévoir un local pour contrôle anti-dopage.
- La présence d'une buvette est obligatoire pour la compétition.
- Une température correcte sera exigée.

Matériel :

- Les membres de la **LBHM**, de la Commission sportive et de l'ETR sont disposés à apporter leur soutien à l'organisation, tant sur un plan humain que matériel. Nous encourageons vivement le club organisateur à solliciter **la LBHM** et les clubs participants pour l'emprunt de matériel.
- Une liste du matériel mis à disposition par la LBHM est disponible auprès du Président, ainsi que les conditions d'emprunt. Le club organisateur est responsable du transport et du matériel mis à disposition.

Aire de compétition :

- Un plateau de compétition équipé du matériel suivant : barres de 20kg, 15kg, 10kg, 2.5kg. Un jeu complet de poids de couleurs de 10kg à 25kg (paire de 25 kg doublée), ainsi que des poids d'initiation de 0,5kg à 2,5Kg (2.5 kg et 5kg en PVC). Prévoir une paire de bagues de serrage de secours est obligatoire.

- Magnésie et résine en quantités suffisantes.
- Matériel de nettoyage pour la barre compétition : balai, pelle, désinfectant, brosse métallique, gant, lingette.
- Vidéo projecteur **ou télévision** avec report sur écran de la feuille de match.
- Un tableau d'arbitrage électronique ainsi que des plaquettes de couleur en cas de panne (tableau arbitrage de ligue ou du club ou OWLCMS).
- Partie échauffement :
 - 1 barre pour 2 athlètes avec 1 jeu de disque de 25kg à 0,5 kg (**soit 9 Barres pour 18 athlètes**)
 - Magnésie
 - Retour vidéo de la compétition si la salle est éloignée
 - Retour Feuille de match
 - **Retour chronomètre et sonorisation plateau**

Protocole et remise des récompenses :

Présentation à l'américaine : Speaker sur le plateau et appel 1 par 1 des athlètes qui restent sur le plateau.

Communication :

- La salle devra être à minima décorée par l'organisateur afin de mettre en valeur notre discipline (plantes, affiches, spots, ...).
- **La présence du fond de scène de la LBHM**
- La présence des banderoles suivantes est obligatoire : Conseil Régional, FFHM, LBHM ainsi que les partenaires de la Ligue de Bretagne (possibilité d'afficher le logo du comité départemental).
- Une affiche de compétition doit être réalisé (possibilité de demander à la ligue la création graphique) 2 mois avant le championnat.
- Le club organisateur devra mettre en place un point électrique pour réaliser un live de la compétition.
- Le club organisateur se charge de faire l'annonce à la presse et d'assurer la promotion de la compétition en lien avec la LBHM.
- **Une zone sera réservée à la boutique de la LBHM (mis en place par un membre de la LBHM).**

Récompenses :

Voir texte réglementaire sportif précédent. (**B1 – B2 – B3**)

- Demande d'un podium selon les possibilités.

Accès zone échauffement :

1 athlète	1 coach
2 athlètes	2 coachs
3 athlètes	2 coachs
4 athlètes et +	3 coachs

Administratif/Secrétariat/Marshall :

- Prévoir un secrétariat de 5m (6 personnes) avec 8 points électriques : matériel informatique et imprimante obligatoire. Prévoir des rallonges électriques en conséquence, ainsi que du matériel de secrétariat (papier, imprimante, crayons, scotch et encre pour l'imprimante). Prévoir 1 ou deux câbles HDMI en plus et des splitters de rechange.
- Pour le Marshall, une table de 3m avec 4 points électriques sera mise en place. En cas de salle non attenante, un retour vidéo et sonorisation est obligatoire.

Sonorisation :

L'organisateur doit prévoir un haut-parleur par zone de compétition et d'échauffement à minima. Il s'assurera aussi de la diffusion de musique pendant la compétition.

Programme :

Samedi	Catégories	Pesée	Présentation/match
Plateau 1	U10/U13 garçons et filles	10h30	12h00
Plateau 2	U15/U17/U20 femme + masters femme	11h30	13h30
Plateau 3	Sénior Féminines <63kg	14h00	16h00
Plateau 4	Femme séniors >64kg	16h30	18h30
Dimanche	Catégories	Pesée	Présentation/match
Plateau 5	Masters Hommes	9h00	10h30
Plateau 6	U15/U17/U20 Hommes	11h00	13h00
Plateau 7	Seniors Hommes	13h30	15h00
Plateau 8	Si Besoin Senior Hommes		

Nota : La Commission Technique ajustera les horaires de compétition selon le nombre d'engagés.

En cas de manquement, la LHM informera l'organisateur que les récompenses lui seront facturée après consultation du Comité Directeur sous la saisie du Président de la LBHM, du président de la Commission Technique ou de la Commission d'Arbitrage.

Le présent Règlement Sportif est complémentaire au Règlement Sportif Fédéral Haltérophile de la FFHM et de la IWF et au Règlement de la FFHM et de la IWF.

LE COMITE DIRECTEUR DE LA LBHM EST SEUL RESPONSABLE DU PRESENT REGLEMENT.

IL EST SEUL HABILITE A TRANCHER LES LITIGES DECOULANT DES ARTICLES DU PRESENT REGLEMENT ET POUR SE FAIRE, S'APPUIE SUR L'EXPERTISE DE LA COMMISSION TECHNIQUE D'HALTEROPHILIE.

IL PEUT À TOUT MOMENT, S'IL LE JUGE NECESSAIRE, MODIFIER TOUT OU PARTIE DU REGLEMENT.

ADOPTÉE PAR LE COMITÉ DIRECTEUR DE LA LBHM LE 3 OCTOBRE 2025